

**Date limite de candidature : vendredi 27 septembre 2024 à 12h00.**

---

## **CONTEXTE :**

Malicorne-sur-Sarthe est une Commune de 2 000 habitants environ, située en Région des Pays de la Loire, dans le Département de La Sarthe, sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Malicorne-sur-Sarthe est un Haut-Lieu du patrimoine régional, connu et unique pour son passé céramique et pour sa tradition faïencière d'excellence encore active aujourd'hui. Depuis presque trois cent ans, sortent des ateliers du village, des faïences aux décors riches et variés dans le style Rouen, Delf, Marseille, Strasbourg,... ou dans la tradition des ajourés « fait main ».

Aujourd'hui, deux faïenceries perpétuent encore cette tradition qui ne cesse de s'exporter pour orner les plus prestigieuses tables dans le monde entier.

Le musée de la faïence et de la céramique, lieu de mémoire, participe à la valorisation et au rayonnement de cette tradition en exposant les collections de céramiques anciennes de Malicorne. Le musée, qui bénéficie de l'appellation Musée de France, soutient la diffusion de la création contemporaine en proposant aux artistes céramistes plusieurs salles d'expositions temporaires.

Depuis sa labellisation Ville et Métiers d'Art, Malicorne-sur-Sarthe, développe son identité autour des métiers d'art, avec des ateliers ouverts aux visiteurs et des événements qui jalonnent l'année. Les artisans d'art installés à Malicorne-sur-Sarthe sont aussi bien céramistes que tourneurs sur bois ou brodeuses.

La Commune a l'ambition de devenir une véritable Cité faïence et métiers d'art et développe à ce titre, en lien étroit avec la Communauté de communes du Val de Sarthe, un vaste plan d'actions dans le cadre du label « Petite ville de demain ». En 2022, puis en 2023, quatre artistes/collectifs ont été sélectionnés pour réaliser des œuvres dans l'espace public de la Commune. Un premier pignon de la mairie, côté rue Oudinot a été habillé par les artistes du collectif Atelier D & N en 2022, puis en 2023, c'est le second pignon qui s'est vu revêtir d'une création réalisée par l'artiste SMOKA. Cette dernière invitant les futurs usagers de la voie verte La Suze-La Flèche (livraison 1<sup>er</sup> tronçon La Suze-Malicorne fin d'année 2024) à partir à la découverte du cœur de bourg et des bords de Sarthe.

Dans la cité, une installation du plasticien Charles Millot a vu le jour en 2022 sur les ouvertures d'un ancien moulin situé au port de Malicorne, et une œuvre, créée par l'Atelier Yok Yok a été installée sur la Place de la République.

Inspirée par les succès de ces deux années d'expériences, la Commune souhaite continuer à donner la parole aux créateurs tout en invitant les futurs promeneurs à un parcours dans la cité pour découvrir différentes œuvres contemporaines en extérieur.



Fresque réalisée par Atelier D&N, rue Oudinot et installation sur le Moulin par le plasticien Charles Millot au printemps 2022.



Fresque réalisée par SMOKA sur le 2<sup>nd</sup> pignon de la mairie, et réalisation d'un banc anamorphique par l'atelier Yok Yok positionné sur la Place de la République.

## LE PROJET

### La Cité de Malicorne-sur-Sarthe, un musée à « ciel ouvert » ...

Afin de promouvoir l'art dans l'espace public, la Commune de Malicorne-sur-Sarthe souhaite faire appel à des artistes ou collectifs d'artistes pour la conception et la réalisation d'un projet utile et originale en extérieur, différents des précédentes éditions puisqu'il ne s'agit pas d'une œuvre à un point donné.

Pour cette édition 2024, le projet consiste à créer un cheminement artistique, soit un parcours de déambulation, sur l'espace public visant à découvrir la Cité, en mettant en évidence son patrimoine, son histoire, ses curiosités, les œuvres existantes, ou encore ses artisans d'art en tenant compte de l'arrivée prochaine de visiteurs empruntant la future voie verte.

Les artistes ou collectifs d'artistes devront faire preuve d'originalité, dans un format ludique, qui amène le comité de sélection, les habitants et les visiteurs à être surpris. Les jeux de mots et les pointes « d'humour » seront autorisés. La proposition devra tenir compte de l'ambition de la Cité de s'ouvrir aux différents métiers d'art et ne pas s'inscrire uniquement dans une proposition qui pourrait apparaître « classique » autour de la faïence et de la céramique.

Le mode d'expression plastique est laissé à l'appréciation des candidats. Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums et à partir d'une ou plusieurs techniques.

L'œuvre pourra prendre différentes formes dès lors qu'elle sera visible du public :

- Installation au sol,
- Œuvre aérienne,
- Œuvre sur façade,
- Sculpture,
- Ou tout autre forme à la suggestion des candidats.

Le ou les artistes fourniront alors les conditions d'entretien de l'œuvre dans son/leur dossier de candidature. L'œuvre doit être prévue pour être pérenne à compter de son installation. Toutefois s'agissant d'un espace public qui peut être voué à subir des réfections ponctuelles, il est indispensable que la proposition artistique tienne compte de cet aléa en réfléchissant à ce que celle-ci puisse être déplaçable ou que par parti pris son caractère éphémère voire évolutif soit énoncé et explicité.

Aucun lieu n'a été ciblé, toutefois la proposition devra à minima tenir compte du support touristique ci-dessous ainsi que de recherches effectuées par les candidats sur les lieux identitaires de la Commune.

Volontairement, une carte blanche est laissée aux candidats pour donner libre cours à leur proposition, regard dans la Cité, (les élus de la Commune de Malicorne sur Sarthe souhaitent précisément se laisser surprendre par des propositions autres que celles qu'ils ont pu imaginer).



Carte à retrouver sous le site de l'office de tourisme de la Vallée de la Sarthe : <https://www.vallee-de-la-sarthe.com/preparer-votre-sejour/infos-pratiques/nos-brochures/>

Les candidats devront s'immerger dans la cité, son histoire et les parcours existants pour définir les lieux clés les plus appropriés à la mise en place des points d'arrêts du parcours (plusieurs simulations d'endroits / variantes pourront donc être proposées).

Le dialogue entre artiste(s) et habitants est également attendu lors de la réalisation de l'œuvre et de son aboutissement (inauguration prévue le vendredi 4 avril 2025 lors de l'ouverture du week-end des Journées Européennes des Métiers d'Art). Le choix de l'artiste sera réalisé par un jury de sélection composé d'élus communaux avec la présence d'un représentant des bâtiments de France.

## PROFIL :

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels, artiste ou collectif d'artistes qu'ils soient street artistes, peintres muralistes, plasticiens... à même de créer une œuvre pérenne en extérieur (résistante aux intempéries notamment). Sont éligibles à cet appel à projets les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des Artistes...).

## **CALENDRIER 2024 – 2025 :**

- Vendredi 27 septembre 2024 : clôture et dépôt des dossiers de candidatures
- Lundi 7 octobre 2024 : pré-sélection de 3 propositions artistique par le jury
- Mardi 12 novembre 2024 : rendu des plans et esquisses par les 3 candidats retenus
- Vendredi 22 novembre 2024 : audition des candidats
- Courant décembre 2024 : annonce du lauréat (*à préciser selon date du Conseil municipal*)
- Janvier à mars 2025 : exécution de l'œuvre (la réalisation devra se faire au plus proche de la date du vernissage)
- Vendredi 4 avril 2025 : inauguration / vernissage (Week-end des Journées Européennes des Métiers d'Art).

## **CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Ainsi que présenté au calendrier, la sélection s'opérera en deux temps :

1/ Une pré-sélection de 3 artistes/collectifs donnant lieu à un contrat avec une rémunération artistique pour la production d'un plan et ou d'une esquisse, **à hauteur de 500 € par artiste ou collectif.**

2 / Une sélection d'1 artiste/collectif donnant lieu à un contrat avec une rémunération artistique pour la production d'une œuvre.

L'enveloppe pour la réalisation de l'œuvre, **fixée à moins de 13 500 € tout compris** devra prévoir :

- la rémunération de l'artiste ou des artistes
- les locations éventuelles de matériaux et matériels (élévateur, échafaudages, etc.) et autres frais annexes (qu'ils relèvent de l'artiste ou la Commune).

### **Moyens mis à disposition par la Commune :**

- Possibilité d'hébergement sur la Commune, fonction de la période de présence et sous réserve des disponibilités,
- Soutien logistique possible par un agent technique communal. S'il y a lieu, préciser les attendus.

### **Le dossier de candidature comprendra :**

- Attestation d'affiliation à la maison des artistes ou n° de Siren pour les associations,
- Attestation d'assurance responsabilité civile au tiers,
- Une présentation du projet, accompagnée d'une note d'intention et d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le ou les sites pressentis (plan A, B, C,...),

- Des visuels (photos, croquis, plans...), portfolio présentant les travaux réalisés antérieurement,
- Un curriculum vitae,
- Une fiche technique détaillée du projet,
- Un devis détaillé,
- Les conditions de l'entretien de l'œuvre dans le temps,
- Les fiches techniques des produits utilisés,
- Le planning prévisionnel de réalisation.

**Dossier à envoyer par mail avant le 27 septembre 2024 à 12h00 au plus tard aux adresses mails suivantes :**

**[dgs@ville-malicorne.fr](mailto:dgs@ville-malicorne.fr) et [territoirepvd@cc-valdesarthe.fr](mailto:territoirepvd@cc-valdesarthe.fr)**